

adopté

SÉNAT

le 25 juin 1974.

SECONDE SESSION ORDENAIRE DE 1973-1974

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Accord instituant le  
laboratoire européen de biologie moléculaire,  
signé à Genève le 10 mai 1973.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 140, 225 et 233 (1973-1974).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord instituant le laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 juin 1974.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) *Nota.* — Voir les documents annexés au n° 140 (1973-1974), Sénat.